

Bayonne, le 6 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : DE NOMBREUSES MESURES DONT UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE 620 000 EUROS AUX TPE DU TERRITOIRE

Face à la crise sanitaire qui affecte les entreprises, le Président de la Communauté Pays Basque a annoncé un plan d'urgence global pour l'économie locale visant à sauvegarder les emplois et assurer la pérennité des entreprises fragilisées. Parmi les mesures, un fonds de prêt de 620 000 euros à destination des TPE du territoire, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des territoires.

Les entreprises du territoire sont durement impactées par la crise sanitaire actuelle, et ce quel que soit le secteur d'activité. Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des acteurs économiques, la Communauté Pays Basque, via un Plan d'urgence pour l'économie locale, s'engage à les soutenir durant la crise et préparer le rebond.

La collectivité a pris plusieurs mesures à destination des acteurs économiques :

- ✓ Conseils personnalisés : près de 500 contacts ont été pris avec les entreprises du territoire et 13 personnes sont exclusivement mobilisées pour assurer ces échanges réguliers. Contact : Covid19-entreprises@communaute-paysbasque.fr
- ✓ Un Appel à projets "Nouveaux modes de commercialisation en circuit court et de proximité des produits locaux" pour financer les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs par la mise en place de dispositifs de vente directe (site de vente en ligne, équipement, logistique).
- ✓ Un Appel à initiatives "Production à équipements de soin" pour accompagner les entreprises de production du territoire qui ont réorienté leur activité vers la production d'équipements de soin (gel, masques, visières) en les finançant sur les dépenses engagées (ingénierie, développement, acquisition matière).
- ✓ Un soutien au secteur du tourisme : report du versement de la taxe de séjour pour le 1er trimestre 2020, afin de ne pas accroître les besoins de trésorerie des hébergements touristiques. À titre indicatif, le montant de la taxe de séjour s'élevait à 100 000 d'euros pour le premier trimestre 2019.
- ✓ Des loyers reportés pour les locataires des bâtiments de la Communauté, à savoir 45 entreprises réparties sur les sites suivants : Technocité, Pavillon Izarbel, générateur d'activités Arkinova, Créaluz, Lanazia et Habia.
- ✓ Une cellule de suivi économique des entreprises du territoire rassemble, à l'initiative de la Communauté Pays Basque, la Banque de France, les chambres consulaires (CCI et CM64), l'ADI, la BPI et le Comité Local de Banques.

Un fonds spécifique de 620 000 euros pour les TPE du territoire

97 % d'entreprises du territoire ont moins de 10 salariés : il est donc fondamental de soutenir la trésorerie de ces très petites entreprises. La Communauté Pays Basque a donc également mis en place un fonds d'urgence de plus d'un demi-million d'euros, dédié aux TPE du territoire. Très concrètement, il permettra aux commerçants, artisans et associations d'effectuer des avances remboursables comprises entre 5 000 € et 15 000 €. Ce fonds s'inscrit dans un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires, **la Communauté Pays Basque étant la première Agglomération contributrice en Nouvelle-Aquitaine.**

Soutenir l'activité et l'emploi

Ce fonds a pour objectif de soutenir l'activité et l'emploi des TPE et des associations du territoire (hors secteur agricole, professions libérales et médicales) quel que soit leur statut juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, SARL, EURL, SA...).

Il est destiné aux entreprises dont le siège ou l'établissement est implanté sur le territoire de la Communauté Pays Basque et s'adresse aux commerçants, artisans, services de proximité, associations et autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire, impactés par la crise du Covid-19 et nécessitant un renforcement de leur trésorerie.

Un pilotage local, par la plateforme Bultza

L'instruction et le pilotage des dossiers est confiée à la plateforme d'initiative locale Bultza qui intervient spécifiquement sur le territoire Pays Basque et qui est un partenaire historique de la collectivité. Celle-ci a pour mission d'évaluer les demandes en appréhendant les besoins des entreprises, leurs capacités de rebond, et d'accorder l'aide financière leur permettant de résister face à la crise, augmentant ainsi leur chance de maintien de leur activité et de leur(s) emploi(s).

Les modalités du Fonds

- 24 millions d'euros pour la Nouvelle-Aquitaine : 12 millions de la Région Nouvelle Aquitaine + 12 Millions de la Banque des Territoires + participation des Agglomérations à hauteur de 2€ / hab.
- Prêt de 5 000 € à 15 000 €, sans garantie personnelle du dirigeant
- Sur 4 ans avec possibilité d'un différé de 12 mois
- Versement en une seule fois
- Demandes à déposer de manière dématérialisée sur la plateforme : <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/>

À propos de Bultza

La plateforme d'initiative locale Bultza appartient au réseau Initiative Nouvelle Aquitaine, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise sur la région. Elle est présidée par Christian Robine, artisan à Mendionde. En 2019, Bultza a soutenu et financé la création ou reprise de 90 entreprises, soit 199 emplois créés ou sauvegardés. Le réseau a apporté 937500 d'euros en prêts d'honneur aux entrepreneurs, ce qui leur a permis d'obtenir 8.3 millions d'euros auprès des banques. Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues est de 94% en 2019.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

